

Distribution publique du gaz naturel - Prorogation du contrat de concession

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La convention de concession pour la distribution publique du gaz est venue à expiration en septembre 1990. GDF a fait parvenir à la Ville, les documents concernant le renouvellement de cette concession en mars 1990, mais aucune suite n'y a été donnée en raison de la mise en place d'un groupe de travail, constitué de membres de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et des IVF (Ingénieurs des Villes de France), chargé d'établir un cahier des charges modèle qui pourrait servir de base de négociations locales avec GDF. Ce document devrait être achevé cette année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attendre la rédaction du cahier des charges modèle pour négocier le nouveau contrat de concession avec Gaz de France,

- de proroger, par avenant, l'ancienne concession qui prendra fin six mois après la parution du cahier des charges modèle,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant avec Gaz de France.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale adopte, à l'unanimité, ces dispositions.